

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2025

FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 1368)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2 SEXIES

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.